

Entrée en 6ème
Classes à Horaires Aménagés (CHA) MUSIQUE, DANSE et THÉÂTRE à BÉZIERS
Collège Katia et Maurice Krafft pour la Musique
Collège Henri IV pour la Danse
Collège Paul Riquet pour le Théâtre

Qu'est-ce que les Classes à Horaires Aménagés (CHA) ?

Les Classes à Horaires Aménagés permettent à des élèves de recevoir un enseignement artistique renforcé dans le cadre des horaires et programmes scolaires.

Elles s'adressent à des élèves motivés, souhaitant bénéficier d'une formation dans le domaine de la musique, du théâtre ou de la danse, afin de développer des capacités artistiques affirmées : pratique, production, connaissances, culture... Tous ces apprentissages sont réalisés dans une immersion à la fois stimulante et exigeante.

Comment fonctionne une Classe à Horaires Aménagés ?

Selon le parcours choisi, les élèves bénéficient d'un cursus complet musical ou chorégraphique ou scénique, de 3h à 7h par semaine. Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser sur le temps périscolaire).

L'aménagement horaire implique un allègement du volume horaire des enseignements au collège pouvant atteindre 4h max. afin d'intégrer les enseignements artistiques au Conservatoire.

L'élève doit nécessairement être scolarisé dans le collège qui porte le dispositif :

CHA Musique	CHA Danse	CHA Théâtre
<p style="text-align: center;">Collège K. et M. Krafft</p> <p style="text-align: center;">Boulevard Yves du Manoir 34500 BEZIERS Tél. : 0467761866 Email : ce.0341321b@ac-montpellier.fr</p> <p style="text-align: center;">https://katia-et-maurice-krafft.mon-ent-occitanie.fr/</p>	<p style="text-align: center;">Collège Henri IV</p> <p style="text-align: center;">1 rue Ignace Brunel 34500 BEZIERS Tél. : 0467491046 Email : ce.0340009a@ac-montpellier.fr</p> <p style="text-align: center;">https://henri-iv-beziers.mon-ent-occitanie.fr/</p>	<p style="text-align: center;">Collège P. Riquet</p> <p style="text-align: center;">Place du Général de Gaulle 34500 BEZIERS Tél. : 0499432630 Email : ce.0340836z@ac-montpellier.fr</p> <p style="text-align: center;">https://paul-riquet-beziers.mon-ent-occitanie.fr/</p>
<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHAM : Jeudi 5 février 2026 à 17h30, au Collège Krafft.</p> <p>Tests de sélection : mercredi 8 avril (8h30-12h30)</p>	<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHAD : Lundi 19 janvier à 18h30 et mardi 20 janvier à 9h30 au collège Henri IV.</p>	<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHAT : Jeudi 19 février 2026 à 17h30</p> <p>Tests de sélection : mercredi 25 mars 2026 (9h00-12h00)</p>

Informations aux élèves et à leurs familles

Chaque collège organise des réunions d'information et de présentation du cursus aux familles.

Ces informations sont celles évoquées ci-dessous. Elles sont relayées aux écoles par les Principaux des collèges.

Modalités d'accès

Un test d'entrée ou une audition permettront d'apprécier l'engagement artistique de l'élève.

Ce test sera organisé par le collège et le Conservatoire entre le 19 mars et le 9 avril 2026, hors temps scolaire.

Le collège ou le conservatoire vous adressera une convocation suite à votre candidature.

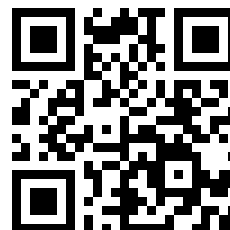
Les modalités d'organisation de ce test vous seront communiquées dans cette convocation.

Pour inscrire votre enfant,

Le formulaire en ligne devra être renseigné par les familles **entre le 26 janvier et le 28 février 2026.**

Aucune possibilité de prolongement de l'ouverture du serveur.

Vous le trouverez l'adresse suivante <https://edurl.fr/LejcZNbN> ou en scannant le QR CODE :



Les familles qui rencontrent des difficultés pourront s'adresser à l'école ou au collège pour les aider dans leurs démarches.

L'école transmettra directement une évaluation pédagogique de l'élève aux services académiques.

Une convocation sera envoyée par mail par le collège quelques jours avant le test d'entrée.

Elle sera accompagnée des consignes d'examen.

Attention : **LE DIRECTEUR D'ÉCOLE DOIT SAISIR UNE DEMANDE DE DÉROGATION DE LA FAMILLE SUR AFFELNET**

Commission d'admission (début mai),

Pour chaque CHA, une commission présidée par le Directeur académique instruira les candidatures en prenant en compte les résultats de ce test ainsi que les résultats scolaires renseignés par les enseignants de CM2.

Les critères d'instruction des dossiers par la commission portent sur 4 points :

- Les compétences et/ou la pratique dans le champ artistique (en théâtre, seule l'appétence de l'élève est prise en compte – pas de niveau artistique exigible) ;
- les compétences globales hors enseignement artistique (l'élève ne doit pas être mis en difficulté dans cet aménagement horaire, sans pour autant manifester un niveau d'excellence) ;
- la motivation pour une pratique artistique soutenue ;
- les compétences méthodologiques et transversales (capacité organisationnelle, autonomie de l'élève...)

Cette commission procède aux admissions, dans la limite des places disponibles.

Remarques importantes

1. La spécificité même des cursus CHA implique de la part de votre enfant une réelle envie de pratiquer ces disciplines artistiques exigeantes. Il doit être informé que la musique, la danse ou le théâtre lui demandera de nombreux efforts, ainsi que du travail supplémentaire. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et un apprentissage rigoureux au Conservatoire. Vous-même devez être convaincu que sa réussite sera étroitement liée à l'engagement et au soutien que vous lui apporterez au cours de sa scolarité. **Un engagement dans ce cursus sera demandé pour les 4 années passées au collège.**

2. Les inscrits sont répartis au collège dans des classes composées d'élèves CHA et d'élèves non-CHA.

La première année est probatoire : la communauté éducative peut décider en fin de 6^{ème} l'arrêt de l'option si elle le juge nécessaire.